



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal  
d'Action Sociale

PROCÈS VERBAL DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
du 21 juin 2022 à 18H30

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 21 juin 2022 à 18H30 dans la salle Aristide Briand en l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Madame	Martine	ROUCHON	Adjointe au maire, Vice-présidente
Madame	Marie	COMBELLE	Adjointe au maire, Administratrice
Madame	Valérie	FOURNIER	Conseillère municipale, Administratrice
Madame	Hélène	COURADES	Conseillère municipale, Administratrice
Monsieur	Baptiste	NOUGUIER	Conseiller municipal, Administrateur

Monsieur	François	LASSALLE-CLAUX	Administrateur nommé
----------	----------	----------------	----------------------

REPRÉSENTÉS :

Madame	Agnès	POTTIER-DUMAS	Maire – Présidente représentée par Madame ROUCHON
Madame	Marie-Paule	BLADIER	Administratrice nommée, représentée par Madame FOURNIER
Monsieur	Joël	BARDEL	Administrateur nommé, représenté par Madame COMBELLE
Monsieur	Laurent	PASCAL	Administrateur nommé, représenté par Monsieur LASSALLE-CLAUX

ABSENT :

Monsieur	Olivier	FEVRIER	Administrateur nommé
----------	---------	---------	----------------------

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION

Madame	Tania	KOZINA	Directeur du CCAS
Madame	Marie-Odile	FROGER DELAPIERRE	Directeur - Adjoint du CCAS
Monsieur	Jean-Luc	VALIERE	Trésorier municipal - excusé

Madame le Maire, Présidente de droit, étant absente et représentée, Madame Martine Rouchon, Adjointe au Maire, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance à 18h30.  
Après avoir pris connaissance des délégations de pouvoir, Madame Rouchon constate que le quorum est atteint.

Madame Rouchon indique suivre les affaires dans l'ordre arrêté à la convocation et remercie les administrateurs de leur présence.

### **1 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT (ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES) :**

Conformément à cette délégation, les Administrateurs présents prennent acte des décisions municipales suivantes prises du 14 mai 2022 au 13 juin 2022:

Au titre des aides municipales facultatives accordées aux Levalloisiens confrontés à des difficultés financières :

- 7 familles ont bénéficié d'aides alimentaires pour un montant total de 970 € et
- 4 familles d'aides financières pour un montant total de 1 324 €.

### **2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 24 MAI 2022**

Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les Administrateurs présents.

### **3 – CONVENTION ENTRE L'AGENCE INTERDÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE ET LE CCAS DE LEVALLOIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF ÔYES (Hauts-de-Seine Étudiants Seniors) ANNÉE 2022**

Madame Rouchon informe que le Département des Hauts-de-Seine a confié à l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie la mise en place du dispositif ÔYES (Hauts-de-Seine Étudiants Séniors) destiné aux seniors de 65 ans et plus, isolés et fragilisés, afin de lutter contre l'isolement social durant la période estivale.

Ce dispositif est mis en place via les opérateurs locaux, dont la candidature aura été retenue par l'Agence (CCAS ou SSAD).

Notre candidature a été retenue avec le financement de deux agents de convivialité par le Département (2 386 €/mois pour un emploi à temps plein).

La notification de cette décision a été transmise au CCAS le 31 mai 2022. De ce fait, cela induit une gestion administrative conséquente et dans des délais très courts pour une mise en place effective de ce nouveau service temporaire au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Ainsi, cette participation financière permettra l'emploi de nos deux jeunes étudiants recrutés l'un en juillet et l'autre en août. Ils seront chargés :

- des appels de convivialité quotidiens auprès des seniors,
- de visites de convivialité de proximité éventuelles à domicile, si besoin,
- d'accompagner la personne dans le cadre de promenades et de sorties,
- de participer à l'organisation d'éventuelles actions collectives (activités regroupant plusieurs personnes âgées ensemble sur leur lieu de vie).

En réponse à Monsieur Nougier, Madame Kozina indique que ces jeunes saisonniers n'ont pas la connaissance du domaine social. Toutefois, dans le cadre de ce dispositif, ils bénéficieront d'une formation en distanciel durant deux jours. Le contenu du programme portera sur :

- La connaissance du senior et l'accompagnement efficace dans le cadre de leur mission,
- L'acquisition de bonnes pratiques et la connaissance des réseaux relais et
- L'appropriation des gestes d'urgence en cas de situations sensibles.

Il s'agira essentiellement d'appels de convivialité au quotidien. À cette occasion, il pourra être rappelé aux seniors les gestes à suivre en période de fortes chaleurs.

D'ailleurs, dans le cadre du déclenchement du Plan canicule par le Préfet, les agents du CCAS assuraient déjà ces appels de recommandations.

Potentiellement, cela concernera environ 60 personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables.

La présente délibération a pour objet d'approuver les termes de ladite convention entre l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie et le CCAS de Levallois pour la mise en œuvre du dispositif ÔYES (Hauts-de-Seine Etudiants Seniors) au titre de l'année 2022 et d'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-présidente à la signer.

**Approuvée à l'unanimité.**

À l'issue de l'ordre du jour, Madame Rouchon remercie l'ensemble des participants de leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée,  
Madame la Vice-présidente lève la séance à 18 h45.



Pour extrait conforme.  
P/Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON  
Vice-présidente du CCAS